

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 04/05/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 16.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le déplacement de nichées de Busard et d'Œdicnème (49) Numéro Onagre : 2023-03-34x-00400	Bénéficiaire : LPO 49	Avis : Favorable
-------------------------	---	--------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Burhinus oedicnemus* Œdicnème criard

Discussion

Le CSRPN souhaite savoir si la méthode est aussi efficace sur l'Œdicnème criard que sur le Busard cendré *Circus pygargus*.

Le porteur de projet indique qu'il rejoint cette année le programme national sur ce sujet. Il y a de bons retours d'expériences d'autres structures le faisant déjà. Les retours montrent que la méthode fonctionne mieux sur l'Œdicnème criard car celui-ci s'aplatit sur son nid et ne le quitte pas.

Le CSRPN demande combien de nids par an peuvent être identifiés avec cette action.

Le porteur de projet précise identifier 50 à 60 nids pour le Busard cendré, soit presque la totalité. La méthode n'a pas encore été testée en Maine-et-Loire pour l'Œdicnème criard. Pour 2023 le protocole va être testé sur une zone d'étude de 600ha avec une dizaine de couples, pour ensuite l'étendre à environ 30 couples par an.

Le CSRPN souhaite savoir s'il y a des études sur l'effet du recours aux phytosanitaires sur les capacités de reproduction de l'espèce.

Le porteur de projet répond qu'il a été observé des déformations de poussins en Vendée, mais sans pouvoir faire de lien pour l'instant. L'effet des phytosanitaires pourrait également être à plus long terme sur les individus, mais il n'y a pas d'étude en Maine-et-Loire. Si les nids repérés sont prédatés, les morceaux de coquilles pourront être récupérés pour les envoyer en analyse.

Délibération

Le CSRPN note que les méthodes par drones se développent et ont de bons retours.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable.

Le 10/05/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

